

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation élargie à l'ensemble du public concerné doit permettre à chacun de s'exprimer sur :

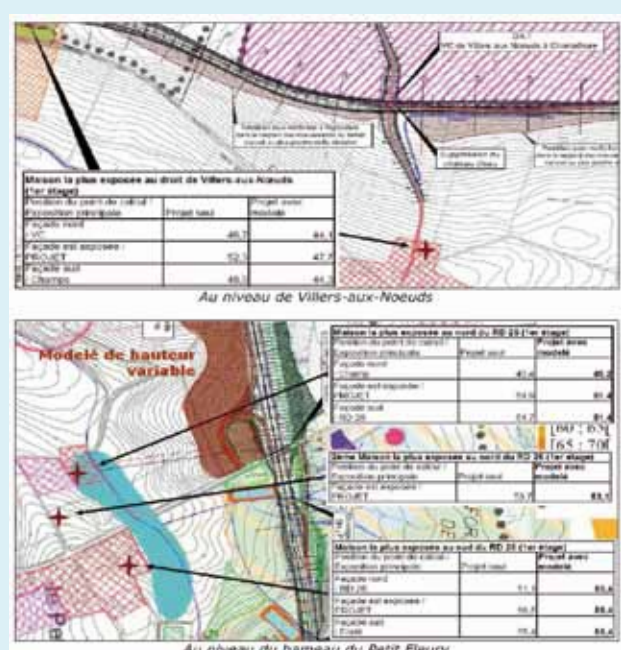
- les motivations du projet
- les tracés étudiés et le choix du tracé envisagé
- les impacts sur le cadre de vie, l'activité économique ou l'environnement
- les mesures réductrices et compensatoires

LES MESURES RÉDUCTRICES ET COMPENSATOIRES SOUMISES A CONCERTATION

DES MERLONS PAYSAGERS ET ACOUSTIQUES

réduiraient l'emprise du projet au profit des terres agricoles et utiliseraient les terres en excès afin de réaliser des modelés, assurant une meilleure intégration du projet.

A proximité des zones urbanisées, ces modelés permettraient de :



- générer une réduction des nuisances sonores à l'exception de la zone habitée du hameau du Petit Fleury, située au sud de la RD26.

A cet endroit, l'espace boisé existant ne permet pas d'envisager la réalisation d'un modelé. Seuls des boisements complémentaires, masquant la déviation mais sans effet acoustique significatif, pourraient être réalisés



- masquer la déviation
- exemples de mise en œuvre

DEVENIR DE LA SECTION DE RD 951 DÉLAISSÉE DANS LA CÔTE DE MONTCHENOT

- desserte du massif forestier
- itinéraire cyclotouristique reliant Reims et Epernay
- accueil touristique et de loisirs de la Montagne de Reims
- espaces ouverts au sein d'un massif forestier favorable au développement de la bio-diversité

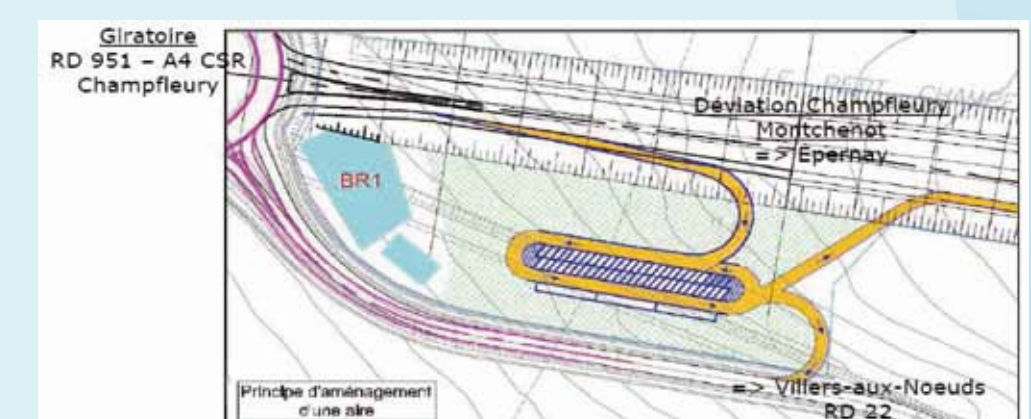
UN ABAISSEMENT DU PROFIL EN LONG SUR LA SECTION AU DROIT DE CHAMPFLEURY ET VILLERS-AUX-NŒUDS

serait possible sur la section la plus proche des zones urbanisées afin d'obtenir une meilleure intégration paysagère et réduire les nuisances sonores conformément aux préoccupations des élus de ces deux communes.

LA RÉALISATION DE 5 POINTS DE FRANCHISSEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET LE RÉTABLISSEMENT DU CHEMIN DE GRANDE RANDONNÉE

afin de minimiser la perturbation des échanges locaux, en complément des rétablissements de la voie communale de Champfleury à Villers-aux-Nœuds et la RD26, l'ensemble des chemins d'exploitation agricole serait rétabli (chemins des Vérillats, de la Petite et de la Grande Barbarie). Le chemin de Grande Randonnée serait également rétabli via un ouvrage hydraulique mixte.

LA RÉALISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À VOCATION TOURISTIQUE ET DE CO-VOITURAGE



A l'extrémité Nord du projet, une zone résiduelle entre la déviation et la RD 22 pourrait recevoir à la fois un point relais informations afin d'orienter les usagers au niveau de ce point d'échange stratégique (entrée rémoise, future sortie autoroutière, proximité de la gare TGV) et un espace réservé au co-voiturage.

L'AMÉNAGEMENT D'UNE 3^{ème} BRANCHE À L'ÉCHANGEUR AVEC LA RD 26

celle-ci permettrait d'accéder à la RD 26 depuis Reims améliorant les échanges domicile - travail tout en facilitant la fréquentation de la route touristique du Champagne.